

CODE DE VIE

À l'école, au service de garde et au service de dîner, **tous les élèves** ont le droit : d'être respectés, d'être écoutés, d'être aidés, d'être protégés, d'apprendre, de s'amuser et de s'épanouir. Tous les élèves ont également le devoir de respecter le code de vie suivant à l'école ou en sortie.

1. PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

- 1.1 Je viens à l'école tous les jours et j'arrive à l'heure (8h50/13h35).
- 1.2 Je suis présent lors des examens.
- 1.3 Je parle en français à l'école puisque celle-ci est une école francophone.
- 1.4 J'apporte tout le matériel scolaire nécessaire à l'école (agenda, crayons, cahiers, etc.) et j'en prends soin.
- 1.5 Les jours d'éducation physique, j'apporte les vêtements appropriés (pantalon de sport, chandail à manches courtes, espadrilles).
- 1.6 Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je me place aussitôt en rang.
- 1.7 Je fais le travail demandé et respecte les échéances pour progresser dans mes apprentissages.
- 1.8 Je n'exerce aucun plagiat. Je sais que ce comportement entrainera des conséquences sérieuses.
- 1.9 Après l'école, j'apporte tout le matériel nécessaire car je ne peux pas revenir dans ma classe ou les corridors.



2. SAVOIR VIVRE ENSEMBLE

- 2.1 Je porte des vêtements propres et convenables pour un milieu d'éducation (pas de petites bretelles, de mini-jupes trop courtes ou de chandail «bedaine»).
- 2.2 Je porte des vêtements adéquats selon la saison (bottes et pantalons de neige en hiver).
- 2.3 J'enlève mon couvre-chef à l'intérieur de l'école.
- 2.4 Je garde mon école et mon environnement propres. (Il est interdit de dessiner sur les murs, les tables, etc.).
- 2.5 Je respecte mes biens, ceux des autres ainsi que le matériel scolaire (incluant l'agenda).
- 2.6 Je jette mes déchets dans les contenants appropriés (poubelle, bacs de recyclage, etc.).
- 2.7 Je laisse les friandises à la maison (gomme, bonbons, chips, etc.) et je n'apporte pas d'arachides ou de noix.
- 2.8 Je fais des efforts pour manger santé (fruits, légumes et produits laitiers).
- 2.9 Je n'apporte pas de jouets, de jeux ou d'appareils électroniques incluant le téléphone cellulaire sauf si mon enseignant me l'autorise lors d'une activité spéciale dans ma classe.



3. S'ENGAGER SOCIALEMENT

- 3.1 Je ne fais ni menace, ni intimidation et je ne pose aucun geste grossier.

- 3.2 Évidemment, je refuse d'être intimidé ou menacé. Si cela arrive, j'en parle à un adulte.
- 3.3 Je m'adresse poliment et avec respect à toutes personnes : adultes, élèves animateurs-médiateurs-secouristes ainsi qu'à tous les autres élèves.
- 3.4 Je développe mon esprit sportif en jouant respectueusement sans rudesse, sans coup ou autre comportement du genre.
- 3.5 Je ne me bataille pas, je ne fais ni jambettes, ni bousculades, ni même pour jouer.
- 3.6 Je respecte les différences académiques, culturelles, sociales ou physiques par mes attitudes et mes gestes.
- 3.7 Je participe activement à la résolution de mes problèmes de façon pacifique en parlant, en m'excusant, en consolant l'autre, en allant chercher de l'aide, etc.

4. ADOPTER UN COMPORTEMENT SÉCURITAIRE

- 4.1 À l'intérieur de l'école, je marche et je reste calme.
- 4.2 Lorsque je joue dans la cour, je ne rentre pas dans l'école sans permission.
- 4.3 Je circule de façon sécuritaire en faisant attention aux autres et en respectant les aires de jeux.
- 4.4 Je ne circule pas à bicyclette, planche à roulettes, patins ou trottinette.
- 4.5 Je demande à un surveillant d'aller chercher pour moi le ballon s'il sort de la cour.
- 4.6 Je ne grimpe pas sur les clôtures, la structure des ballons-pires ou les rampes d'escaliers.
- 4.7 Je ne lance rien à l'intérieur ni à l'extérieur de l'école (balle de neige, caillou, déchets, etc.).
- 4.8 Je ne quitte jamais la cour, la classe ou l'école sans l'autorisation d'un adulte responsable.
- 4.9 Dans l'école, je dois porter en tout temps des souliers. Il m'est interdit de circuler en bas ou en pantoufles.
- 4.10 Sur la route et dans l'autobus, je respecte les brigadiers et le conducteur et toutes leurs consignes.
- 4.11 Dans l'autobus scolaire, je respecte le chauffeur et ses consignes.
- 4.12 Je comprends que les vols, les bris, l'activation de l'alarme-incendie et l'endommagement des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons défrayer des coûts liés à de tels gestes.



Tous les enfants ont droit d'être scolarisés. Tous les parents ont l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école. L'école Judith-Jasmin n'encourage pas les voyages pendant les jours d'école. Si le voyage ne peut être évité, les parents doivent remplir un formulaire auprès du secrétariat. Les enseignants ne fourniront pas de matériel ou de temps supplémentaire pour reprendre le temps perdu. Cela relève de la responsabilité parentale.

CONSÉQUENCES POSSIBLES AU NON-RESPECT DES RÈGLES DU CODE DE VIE



- Un avertissement verbal;
- Une démarche de résolution de problème (médiation);
- Une réparation à l'endroit de la victime;
- Un avertissement écrit dans l'agenda et signature par les parents;
- Une confiscation d'un objet interdit (3.4);
- Une feuille de manquement à faire signer par les parents;
- Un remboursement exigé aux parents pour perte ou bris;
- Une reprise de temps lors d'une récréation ou en fin de journée;
- Un retrait de privilège;
- Un retrait du groupe;
- Une rencontre avec un intervenant de l'école;
- Un appel aux parents par un membre du personnel de l'école;
- Un appel aux parents par la direction de l'école;
- Une rencontre de parents à l'école;
- Une suspension à l'interne;
- Une suspension à l'externe.

PROCÉDURE PRÉVUE LORS DE GROSSIÈRE IMPOLITESSE, DE GESTION D'AGRESSION OU D'INTIMIDATION

(Lorsque cette procédure sera mise en place, les parents recevront un avis écrit.)

- Premier événement :** Réflexion écrite et geste de réparation.
- Deuxième événement :** Réflexion écrite, suspension de récréation et geste de réparation.
- Troisième événement :** Suspension à l'interne, réflexion écrite et geste de réparation.
- Quatrième événement :** Suspension à la maison, réflexion écrite, retour à l'école avec les parents et geste de réparation.

La direction peut, en tout temps, suspendre de l'école, d'une activité ou d'une sortie l'élève qui refuse de respecter le code de vie ou qui fait preuve d'une grande agressivité physique ou verbale envers les adultes et/ou les pairs

PROCÉDURE POUR ABSENCE – RETARD – DÉPART HÂTIF

ABSENCE

SVP téléphonez à la secrétaire de votre école pour l'informer de l'absence de votre enfant. Veuillez clairement indiquer le nom complet de votre enfant, son groupe classe, la raison de son absence et la durée.



École Judith-Jasmin (514) 596-4404 poste 0

La direction n'encourage pas les absences pour un voyage puisqu'elles risquent de compromettre la réussite de l'élève.

RETARD

Afin d'inculquer les valeurs de ponctualité et de respect, nous comptons sur votre collaboration pour que votre enfant arrive à l'heure à l'école pour ne pas perturber le déroulement de son cours. La surveillance de la cour est assurée à compter de 8h50 et 13h35. Pour leur sécurité, les élèves ne doivent pas se rendre à l'école avant ces heures.

L'élève doit être sur la cour et se placer rapidement en rang au son de la cloche (8h55 et 13h40), sans quoi, il recevra automatiquement un billet de retard. Si les portes de l'école sont fermées, l'élève doit se rendre au secrétariat pour recevoir son billet de retard.

Tous les retards sont comptabilisés. Après 4 retards non motivés dans un même mois, la direction communiquera avec les parents afin de trouver une solution. Si le problème persiste, l'enfant devra faire une retenue pour reprendre le temps perdu. Le temps de la retenue sera ajusté à l'âge de l'enfant.

DÉPART HÂTIF

Lorsque vous prévoyez un départ hâtif, prière de l'inscrire dans l'agenda de votre enfant en indiquant la date et l'heure afin que l'enseignant(e) en soit informé(e) et puisse envoyer l'enfant au secrétariat au moment prévu.

Merci aussi d'en informer le service de garde si le départ hâtif touche la période du dîner ou la période après l'école en composant le (514) 596-4673 ou le (514) 596-7605.

Enfin, prière de passer au secrétariat à l'heure indiquée à l'agenda et de remplir le cartable prévu à cet effet.

IDENTIFICATION

En tout temps, nous vous demandons votre collaboration pour que le matériel, les vêtements et la boîte à lunch de votre enfant soient bien identifiés à son nom. Ainsi, il sera plus facile de retrouver ce qu'il pourrait perdre durant l'année.

✓ J'ai pris connaissance du code de vie de l'école Judith-Jasmin et je m'engage à le suivre.

Signature de l'élève : _____

Signature d'un parent : _____